

Consignes à suivre lors des examens

I. CONSIGNES

- ⇒ Les candidats sont convoqués 15 à 30 minutes avant le commencement des épreuves selon les cas (cette consigne est notée sur les calendriers d'examen)
- ⇒ Les candidats doivent se présenter muni de leur carte étudiant avec l'hologramme à jour ou avec un certificat de scolarité et une pièce d'identité avec photo
- ⇒ Les candidats doivent déposer leurs blousons, sacs, trousse, ... à l'entrée ou au fond des salles d'examen; les téléphones doivent être éteints au fond des sacs
- ⇒ Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent pas être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve
- ⇒ Le nombre d'intercalaires peut être noté sur la première page
- ⇒ Il est possible de reporter le numéro d'anonymat sur chaque intercalaire
- ⇒ L'accès de la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets et mention en est faite sur le procès verbal d'examen
- ⇒ Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant le tiers du temps de l'épreuve une fois les sujets distribués, même s'il rend copie blanche
- ⇒ Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve

II. INTERDITS

- ⇒ Il est strictement interdit de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve
- ⇒ Tout appareil électronique et/ou de communication à distance est interdit (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, messagerie, agenda numérique, traducteur électronique, montre connectée...)
- ⇒ Toute suspicion de fraude sera notée sur le PV d'examen et fera l'objet d'un PV pour fraude
- ⇒ En présence de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le responsable de la salle